

**DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

**Réunion du 6 novembre 2017  
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**

---

La séance est ouverte à 9 H 22 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

**Présents :**

. Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER,  
Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER,  
Mme DOLLINGER, M. WOLF

. Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, M. BITZ, M. CARBIENER, M. DEBES, Mme DELATTRE,  
M. ELKOUBY, M. ERBS, M. ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT,  
M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL, Mme JEANPERT,  
Mme JUNG, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme MARAJO-  
GUTHMULLER, Mme MOZZICONACCI, M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ,  
M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL

. Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département

Mme JOLY, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources humaines

M. KLEINPETER, adjoint au directeur général des services, secrétaire général délégué à la coordination territoriale

M. CALI, collaborateur du directeur général des services

Mme ACKER, Mme AUTIER, M. BASTIAN, Mme BURGUN, M. EWALD, M. GALVANE, M. NIESS, directeurs de mission

M. BISOT-LEFEBVRE, coordinateur des ressources, directeur des finances et de la commande publique

Mme LACQUEMENT, M. MUCKENSTURM, M. SCHRUFFENEGGER, directeurs

Mme STAUB, directeur de Cabinet

M. GUG, conseiller du président

Mme BURCKEL, chargée de mission à la direction des services de l'assemblée

Mme BERNARDINI, secrétariat de l'assemblée

Mme BACHMANN, secrétariat de l'assemblée

M. LAUGEL, secrétariat de l'assemblée

**Excusés :**

Mme BUFFET, M. CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme KEMPF*), Mme ESCHLIMANN (*ayant donné pouvoir à M. CARBIENER*), M. MEYER (*ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT*)

\*

Conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 2009 ainsi qu'à l'article 6 du règlement intérieur, il appartient au président du Conseil Départemental de rendre compte, **dès l'ouverture de la séance** de la Commission Permanente, de l'inscription d'un rapport additif à l'ordre du jour, puis d'inviter l'Assemblée à se prononcer sur l'urgence de ce dossier qui sera étudié lors de l'examen des rapports de la Commission Enfance, famille, éducation.

**RAPPORT ADDITIF N° CP/2017/506** – Proposition d'attribution d'une subvention du Département en faveur de la politique muséographique de la Ville de STRASBOURG

Ce document a été transmis aux élus par voie électronique le vendredi 03 novembre 2017. Une version papier sera diffusée sur table.

✧ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme ESCHLIMANN, M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés, ainsi que M. CARBIENER, M. ELKOUBY, absents.*

**N° CP/2017/443 - 605 - Développement local**

**Sociétés d'Economie Mixte Locales - Proposition d'approbation des rapports d'activité 2016**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les rapports d'activité 2016 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dans lesquelles le Département est actionnaire (SIBAR, SERS, CTS, SAMINS, ALSABAIL), tels que joints en annexes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/444 - 14010 - Politique de la ville**

**Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de STRASBOURG 2015-2020 (3<sup>ème</sup> vague)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au titre du fonds de développement urbain, des subventions d'un montant total de 22 200 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Arrivée de M. CARBIENER : 9 h 26*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés, ainsi que M. M. ELKOUBY, absent.*

**N° CP/2017/445 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires**

**Proposition d'approbation d'un avenant portant sur le financement de la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Département - site du Martelberg à SAVERNE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes du projet d'avenant n°1 à la convention relative au financement de la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Bas-Rhin - site du MARTELBERG, à conclure entre le Département et la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau, maître d'ouvrage des équipements, joint en annexe de la présente délibération et dont les éléments essentiels sont les suivants :

Remboursement d'un solde de l'avance financière de 1 205 314,21 € comprenant :

- un premier remboursement de 482 125,68 € sur l'exercice 2017 correspondant aux annuités 2014 à 2017 cumulées ;
- un remboursement linéaire de 723 188,53 € en six (6) annuités sur les exercices 2018 à 2023.

Elle autorise son président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/446 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires**

**Proposition d'approbation de deux avenants portant sur le financement de la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Département - site de THAL-DRULINGEN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes des deux projets d'avenants aux conventions relatives au financement de la Plate-Forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Bas-Rhin - site de THAL-DRULINGEN et de l'ancienne Zone d'Activités Intercommunale de THAL-DRULINGEN - à conclure entre le Département et la Communautés de Communes de l'Alsace Bossue, maître d'ouvrage des équipements, joints en annexe de la présente délibération et dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Avenant n°1 à la convention de financement des travaux de viabilisation primaire de la Zone d'Activités Intercommunale « THAL-DRULINGEN : remboursement du solde de l'avance financière de 283 591,00 € en trois (3) annuités égales sur les exercices 2017 à 2019 ;
- Avenant n°1 à la convention de financement de la plate-forme d'activités du Nord-Ouest du Département – site de "THAL-DRULINGEN" : remboursement d'un solde de 1 695 612,14 € comprenant :
  - . un remboursement de 403 886,20 € sur l'exercice 2018 au titre de versements indus (215 405,97 € d'indus versés sous forme de subvention et 188 480,23 € d'indus versés sous forme d'avance),
  - . un remboursement linéaire de 1 291 725,94 € au titre de l'avance financière en onze (11) annuités sur les exercices 2017 à 2027.

Elle autorise son président à signer ces avenants.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/447 - 60520 - Subventions diverses**

**Proposition d'attribution de subventions au titre des financements de projets locaux dans le cadre des contrats de territoires**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- une subvention de 157 006,81 euros à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig pour la construction de locaux de stockage d'une banque de matériel intercommunal ;
- une subvention de 244 296 euros à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim pour la transformation de l'ancienne voie ferrée Rosheim – Saint Nabor en piste cyclable.

Elle approuve, par ailleurs, les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et, d'une part la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et d'autre part la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, annexés à la présente délibération, et autorise son président à signer lesdites conventions.

Les versements de ces subventions s'effectueront sur présentation et au prorata des états certifiés des dépenses correspondantes par les comptables publics des maîtres d'ouvrages.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/448 - 60520 - Subventions diverses**

**Proposition d'attribution d'une subvention au Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer pour 2017 une subvention à hauteur de 6 084 € au Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA) afin de soutenir la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'inscription du vignoble alsacien sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Sortie définitive de M. BITZ : 9 h 32*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés, ainsi que M. ELKOUBY, absent, M. BITZ, sorti définitivement.*

**N° CP/2017/449 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale**

**Proposition d'adhésion du Département à l'Association Trion Climate et d'approbation du projet de convention 2018-2021**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de verser à l'association TRION-climate une subvention, comme suit :
  - . 1 500 € pour la période du 2nd semestre 2018,
  - . 3 000 €/an sur la période 2019-2020, et 1 500 € pour la période du 1er semestre 2021, sous réserve de l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- approuve les termes du projet de convention de coopération et de financement à conclure avec l'association TRION-climate, dont les éléments essentiels sont détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération, et autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Arrivée de M. ELKOUBY : 9 h 34*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF),  
Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER),  
M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés,  
ainsi que M. BITZ, sorti définitivement.*

**N° CP/2017/450 - 62010 - Soutien au développement touristique**

**Proposition d'attribution d'une subvention à la Communauté  
de Communes de WISSEMBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté de Commune de Wissembourg une subvention de 12 000 € pour la réalisation des projets de développement de liaisons cyclables et chemins intercommunaux.

La subvention de 12 000 € concerne les travaux qui sont prévus au contrat de Territoire du Pays de Wissembourg. Le versement interviendra à réception des factures.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/451 - 70000 - Aménagement du territoire**

**Proposition d'attribution de subventions dans le cadre du  
programme 2017 d'électrification rurale au titre du FACE aux  
Communes de NORDHOUSE, et d'OBERBRONN lieu-dit "Am  
Buehl"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'affecter :

- la dotation du sous-programme "Renforcement" du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) d'un montant de 40 520€ à la Commune de NORDHOUSE et de 24 480€ à la Commune d'Oberbronn, lieu-dit "Am Buehl" ;
- la dotation du sous-programme "Extension" du FACE d'un montant de 16 000€ à la Commune de Nordhouse ;
- la dotation du sous-programme "Enfouissement" du FACE d'un montant de 12 000€ à la Commune de Nordhouse.

Elle décide également de donner pouvoir à son président pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/452 - 70000 - Aménagement du territoire**

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de BALDENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Baldenheim qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département ;
- concernant les déplacements et réseau routier départemental, la Commission Permanente :
  - a) renouvelle à la commune de Baldenheim ses recommandations en matière de sécurité des accès sur les routes départementales hors agglomération et demande que, dans le règlement du PLU :
    - l'article 3 du secteur Aa soit réglementé en précisant que "la desserte des éventuelles constructions autorisées sera assurée par un carrefour d'accès unique depuis la voirie départementale" et que "l'implantation et les caractéristiques de cet accès devront tenir compte de la sécurité des usagers de la voie publique et des utilisateurs de l'accès (visibilité et débouchés notamment)" ;
    - les articles "Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques" des zones concernées soient modifiés pour porter le recul à 15 mètres par rapport à l'axe des routes départementales hors agglomération ;
  - b) rappelle à la commune que, concernant l'entrée sud par la RD605 ayant déjà fait l'objet d'une sécurisation d'accès, les nouvelles implantations nécessitant une création d'accès devront intégrer une analyse de l'accessibilité en tenant compte des reculs de visibilité (soit 200 m de part et d'autre) et que les prescriptions d'accompagnement paysager ne devront pas impacter les emprises départementales (par un recul minimum de 2,50 m par rapport au bord de la chaussée) ;
  - c) renouvelle à la commune ses recommandations en matière de sécurisation des échanges aux carrefours concernés par les zones d'extension prévues :
    - au débouché principal de la zone IIAU (prévu via rue Georges Jacky) dans un virage sur la RD209 ;
    - au débouché de la voie de bouclage de l'ensemble des zones dans un virage sur la RD605.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/453 - 70000 - Aménagement du territoire**

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de LUTZELHOUSE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Lutzelhouse qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département ;
- concernant les déplacements et réseau routier départemental, la Commission Permanente :
  - a) attire l'attention de la commune de Lutzelhouse sur les dispositions nécessaires qu'il conviendra de prendre pour garantir aux deux liaisons douces intersectorielles la traversée en sécurité des routes départementales ;
  - b) renouvelle ses recommandations en matière de sécurité des accès sur les routes départementales hors agglomération et demande que, dans le règlement du PLU, l'article - Accès du secteur Ue soit complété en précisant que "Toute création d'un accès sur la voirie départementale doit prendre en compte les impératifs de sécurité des usagers" et que "la création de tout nouvel accès hors agglomération devra recueillir l'accord préalable du gestionnaire et prévoir les aménagements nécessaires pour garantir la sécurité des usagers" ;
  - c) attire l'attention sur le risque que représenterait un trafic supplémentaire issu des zones d'extension 1AU et 2AU prévues à l'extrémité sud-ouest de l'urbanisation sur le chemin Basse le Loup à son débouché hors agglomération sur la RD392.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/454 - 70000 - Aménagement du territoire**

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Sultz-les-Bains qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département ;
- concernant les risques, la Commission Permanente demande que la légende du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin versant de la Mossig soit identiquement reportée dans le Plan de Règlement du PLU arrêté ;
- concernant le réseau routier départemental, la Commission Permanente :
  - a) renouvelle à la commune de Sultz-les-Bains ses recommandations en matière d'accès sur les routes départementales hors agglomération et demande que, dans le règlement du PLU l'article 3 "Accès de la zone N" soit complété en indiquant qu'"Aucun accès direct sur les routes départementales ne sera autorisé ni depuis l'itinéraire cyclable de la Mossig" ;
  - b) attire l'attention de la commune en matière de sécurisation des échanges sur les débouchés des liaisons douces pour lesquels il serait souhaitable de prévoir les aménagements permettant la traversée en toute sécurité de la route départementale 422.

Adopté à l'unanimité



N° CP/2017/455 - 70000 - Aménagement du territoire

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de WITTERNHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Witternheim qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département ;
- concernant les déplacements et le réseau routier départemental, la Commission Permanente :
  - a) renouvelle à la commune ses préconisations en matière de sécurité des accès sur les routes départementales hors agglomération et demande que, dans le règlement du PLU :
    - . les articles "Accès et voiries" des zones concernées soient complétés en précisant que "Toute création d'un accès sur la voirie départementale doit prendre en compte les impératifs de sécurité des usagers" et que "la création de tout nouvel accès hors agglomération devra recueillir l'accord préalable du gestionnaire et prévoir les aménagements nécessaires pour garantir la sécurité des usagers",
    - . les articles "Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques" des zones concernées soient complétés en précisant les reculs par rapport aux routes départementales hors agglomération ; le Département préconise un recul minimal de 15 m par rapport à l'axe des routes départementales de 3ème catégorie ;
  - b) renouvelle à la commune ses recommandations en matière de sécurisation des échanges en entrée sud sur la RD82, notamment :
    - . au débouché de son accès pour lequel il serait souhaitable de prévoir un aménagement de carrefour et l'emplacement réservé permettant de le réaliser,
    - . au raccordement du chemin de promenade pour lequel il serait souhaitable de prévoir un aménagement permettant la traversée des piétons.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Sortie définitive de Mme BEY : 9 h 40*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF),  
Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER),  
M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés,  
ainsi que Mme BEY (ayant donné pouvoir à M. OEHLER),  
M. BITZ, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/456 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Liaison RD1083-RD829 à BENFELD-SAND - Proposition d'un projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage liée à l'opération et d'un projet de convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public départemental sur le territoire de la Commune de BENFELD**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide que le Département assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet d'aménagement de la liaison RD1083-RD829 à Benfeld-Sand ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et le Département actant la désignation de ce dernier comme maître d'ouvrage unique du projet et actant des modalités techniques et financières de cette co-maîtrise d'ouvrage ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et le Département relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier aménagé dans le cadre de cette opération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/457 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Projet d'Aménagement de la RD1420 à ROTHAU - Engagement de la procédure de concertation préalable (L103-2 du code de l'urbanisme)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'engager la concertation publique préalable prévue par l'article L103-2 du code de l'urbanisme concernant le projet d'aménagement de la traversée de la RD1420 à Rothau ;
- décide de mener la concertation dans l'objectif de :
  - . présenter aux habitants, associations et autres personnes concernées, l'état d'avancement des réflexions,
  - . d'apporter des éléments de réponse à leurs préoccupations,
  - . et de prendre connaissance de leurs éventuelles observations ;
- décide de mener cette concertation selon les modalités suivantes :
  - . une exposition publique d'une durée de 4 semaines dans chaque commune concernée (Rothau et La Broque) ;
  - . une réunion publique (date et lieu à convenir ultérieurement).

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/458 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de désignation de la Commune de WINGERSHEIM  
LES QUATRE BANS comme maître d'ouvrage unique pour  
l'aménagement de la RD 58**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre des opérations d'aménagement de route départementale en agglomération figurant au tableau annexé :

- de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner la Commune de Wingersheim Les Quatre Bans comme maître d'ouvrage temporaire de la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;
- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération n°CP/2012/54 du 9 janvier 2012.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et de la Commune de Wingersheim Les Quatre Bans, convention qui formalise ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/459 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public  
routier départemental par d'autres collectivités - Proposition  
de conclusion d'une convention de financement de la TVA  
entre le Département et la Commune de SCHOPPERTEN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure une convention avec la Commune de Schopperten selon les modalités figurant dans le tableau en annexe, et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/460 - 71020 - Voirie communale**

**Proposition d'attribution de subventions pour les travaux de  
voirie - Territoires NORD et OUEST**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 182 361,80 € aux collectivités figurant dans les tableaux annexés, selon la ventilation suivante :

- un montant de 12 720 € pour la Commune de Quatzenheim dans le cadre du contrat de territoire du Kochersberg Ackerland Les Châteaux ;
- un montant de 169 641.80 € pour la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn dans le cadre du contrat de territoire de Niederbronn Val de Moder.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF),  
Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER),  
M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés,  
ainsi que M. BERTRAND, absent, Mme BEY (ayant donné pouvoir  
à M. OEHLER), M. BITZ, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/461    -    43020 - Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes**

**Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations concourant à la politique départementale de l'Enfance et de la Famille et d'approbation d'un avenant à conclure avec l'ADEPAPE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer, au titre de la médiation familiale et pour l'année 2017, des subventions d'un montant global de 23 453 € aux associations RESCIF, AGF, Etage et CIDFF, et réparties comme suit :
  - . Etage       : 3 375 €,
  - . Rescif     : 6 578 €,
  - . AGF        : 9 000 €,
  - . CIDFF     : 4 500 € ;
- décide d'attribuer, pour l'année 2017, des subventions d'un montant global de 212 906 € aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et réparties comme suit :
  - . l'ADEPAPE       : 78 213 €,
  - . Thémis           : 99 662 €,
  - . La Grande Ecluse : 8 000 €,
  - . Rescif           : 8 658 €,
  - . Tout Jour là     : 475 €,
  - . Tremplin J       : 6 935 € ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer l'avenant à la convention conclue avec l'ADEPAPE pour le versement de la subvention 2017, joint à la présente délibération ;

- décide d'attribuer des subventions d'un montant global de 8 750 € aux associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité, de la petite enfance et de la prévention sanitaire, au titre de l'année 2017, et réparties comme suit :

- . SUMPS : 4 750 €
- . Naître en Alsace : 3 000 €
- . UDAF : 1 000 €.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/462 - 44020 - Soutien aux activités socio-éducatives**

**Proposition d'approbation des projets de contrats d'objectifs à conclure avec 5 centres socio-culturels du département - territoires NORD et OUEST**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de renouveler les contrats d'objectifs conclus entre le Département et :
  - . le centre socioculturel du Langensand de Haguenau, pour la période 2017/2019,
  - . le centre socioculturel Robert Schumann de Haguenau, pour la période 2017/2019,
  - . le centre socioculturel Ilot du Moulin de Saverne, pour la période 2017/2019,
  - . Le Réseau d'animation intercommunal Horizons Jeunes de Brumath, pour la période 2017/2020,
  - . le Réseau d'animation intercommunal de Niederbronn-les-Bains, pour la période 2017/2021 ;
- approuve les termes des projets de contrats figurant en annexe et autorise son président à signer ces contrats.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Sorties définitives de  
M. ELKOUBY : 9 h 50, Mme JUNG : 9 h 51*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés, ainsi que Mme BEY (ayant donné pouvoir à M. OEHLER), M. BITZ, M. ELKOUBY, Mme JUNG, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/463 - 44060 - Loisirs et éducation**

**Proposition d'attribution d'aides pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 50 917,44 €, selon la ventilation par bénéficiaire et par montant figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du soutien départemental aux Accueils de Loisirs sans Hébergement, au titre de l'année 2016.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/464 - 51010 - Travaux d'équipement dans les écoles élémentaires et maternelles publiques**

**Proposition d'attribution d'une subvention d'investissement pour les travaux dans l'école de NIEDERROEDERN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 960 € à la Commune de Niederroedern pour la mise en accessibilité de l'école pour les personnes à mobilité réduite.

L'attribution de cette subvention d'un montant de 960 € à la Commune est conforme aux modalités fixées par le règlement financier départemental.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/465 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics**

**Proposition d'approbation de l'Avant-Projet Définitif de la restructuration et de l'extension du collège de BRUMATH**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'autoriser le lancement des travaux de restructuration et d'extension du collège de Brumath ;
- d'approuver l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration et d'extension du collège de Brumath (dont la synthèse est jointe en annexe) ;
- d'approuver le coût global de l'opération à 12 500 000 € TTC dont le coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 8 250 000 € HT ;
- d'autoriser la poursuite des études et analyses en cours sur le raccordement du collège à une chaufferie collective biomasse.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/466 - 51040 - Accompagnement à la scolarité**

**Proposition d'attribution de subventions au titre du dispositif d'accompagnement à la scolarité**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une aide totale de 54 600 € répartie entre les structures associatives ou communales, selon les tableaux annexés à la présente délibération.

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que cette délibération sera exécutoire.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/467 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'une convention de groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements scolaires du Grand Est**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du principe de la mise en œuvre et du déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) unique aux lycées publics de la région Grand Est et aux collèges publics des dix Départements de la région Grand Est, incluant les collèges publics du Département du Bas-Rhin, par extension du modèle alsacien ;
- décide d'adhérer au groupement de commande dénommé "groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements scolaires du Grand Est" ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes, joint à la présente délibération, dénommé "groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements scolaires du Grand Est" ;
- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/468 - 62510 - Création et diffusion culturelles**

**Proposition d'attribution de subventions dans le domaine de la création et de la diffusion culturelles de spectacles vivants**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, pour un montant de 20 000 €.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/469 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques**

**Proposition d'approbation d'un projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2017 - 2020 à conclure avec l'association Pôle Sud**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du renouvellement de la convention pluriannuelle à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Région, la Ville de Strasbourg, l'Etat et l'association Pôle Sud ;
- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association Pôle Sud, jointe en annexe à la délibération ;
- décide que l'attribution d'une subvention s'effectuera de la manière suivante : la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel et artistique, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.

La Commission Permanente autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/470 - 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé**

**Proposition d'attribution de subventions aux associations, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé, d'attribuer des subventions d'un montant total de 25 000 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/471 - 63020 - Conservation, valorisation du patrimoine non protégé**

**Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de KINTZHEIM, au titre du soutien au patrimoine religieux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine religieux, d'attribuer une subvention d'un montant total de 12 928,79 € à la Commune de Kintzheim, tel que figurant dans le tableau annexé, dans le cadre du contrat de territoire génération de Sélestat et conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental (notamment les articles 1.5 et 1.7).

Adopté à l'unanimité



\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés, ainsi que M. BERTRAND, absent, Mme BEY (ayant donné pouvoir à M. OEHLER), M. BITZ, M. ELKOUBY, Mme JUNG, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/506   -   63030 - Musées**

**Proposition d'attribution d'une subvention du Département en faveur de la politique muséographique de la Ville de STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention globale maximale de 1,5 M d'euros à la Ville de Strasbourg pour la réalisation d'un pôle de conservation et d'études des collections des musées de Strasbourg, projet inscrit au contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure avec la Ville de Strasbourg pour la réalisation d'un pôle de conservation et d'études des collections des musées de Strasbourg ;
- décide d'attribuer une avance financière à la Ville de Strasbourg d'un montant de 500 000 € en 2017, à signature de la convention ;
- décide que les versements complémentaires à venir s'effectueront sur présentation des justificatifs indiqués à l'article 6 de la convention financière, le montant des acomptes et du solde étant calculé en multipliant le montant des dépenses éligibles certifiées par le taux de subvention départementale indiqué à l'article 4 de la convention, déduction faite de l'avance et des acomptes déjà versés ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/472   -   63030 - Musées**

**Proposition d'attribution d'une subvention en faveur de la politique muséographique du Département, à la Commune d'ESCHAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide en faveur de la muséographie, d'attribuer une subvention d'un montant total de 79 800 € à la Commune d'ESCHAU (cf annexe), dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise et conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental (notamment les articles 1.5 et 1.7).

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF),  
Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER),  
M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés,  
ainsi que Mme BEY (ayant donné pouvoir à M. OEHLER),  
M. BITZ, M. ELKOUBY, Mme JUNG, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/473    -    64020 - Cité scientifique des jeunes : Le Vaisseau**

**Proposition d'approbation de conventions de mécénat au titre de l'année 2017 à conclure entre le Vaisseau et des partenaires économiques**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes des projets de conventions de mécénat joints en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin avec la société Crédit Mutuel - district de Strasbourg-Campagne, le groupe Merck et le groupe Hager ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/474    -    65010 - Soutien à la pratique sportive**

**Proposition d'attribution d'aides à l'initiation à l'équitation, à la pratique sportive compétitive amateur - Proposition d'approbation des programmes d'actions proposés par les Comités Départementaux de Sport Adapté et de Badminton**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 54 843,34 € selon la répartition suivante :

- 1 312,74 € au titre de l'aide à l'initiation à l'équitation aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe ;
- 38 490,60 € au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements) aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe ;
- 1 580,00 € au Comité Départemental de Sport Adapté du Bas-Rhin au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, et qui sera versée en une seule fois en vue de la convention signée ;
- 13 460,00 € au Comité Départemental du Bas-Rhin de Badminton, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, selon les modalités suivantes : une avance à la notification de la convention dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et le solde au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes du projet de convention financière à conclure pour l'année 2017, entre le Département et l'Association Strasbourg Handisport Passion Aventure (A.S.H.P.A) et autorise son président à signer cette convention.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions d'objectifs et de conventions financières à conclure pour la période 2017-2019, entre le Département et le Comité Départemental de Sport Adapté et le Comité Départemental du Bas-Rhin de Badminton et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*  
\*

*Sortie définitive de M. OEHLER : 10h 06*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF),  
Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER),  
M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés,  
ainsi que Mme BEY, M. BITZ, M. ELKOUBY, Mme JUNG,  
M. OEHLER, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/475    -    65020 - Equipements sportifs et socio-éducatifs**

**Proposition d'attribution de subventions concernant des équipements sportifs et socio-éducatifs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 170 664,40 € aux bénéficiaires suivants, dans le cadre des contrats de territoire en vigueur :

- une subvention de 90 790,80 € au SIVU de la piscine des sept fontaines pour la rénovation de la piscine de Drachenbronn-Birlenbach ;
- une subvention de 16 200,00 € à la Commune de Friesenheim pour l'extension de la salle polyvalente ;
- une subvention de 50 473,60 € à la Commune de Preuschdorf pour la rénovation du foyer paroissial ;
- une subvention de 13 200,00 € à la Commune de Schweighouse-sur-Moder pour la réfection des courts de tennis et du club-house.

Les modalités de calcul des subventions figurent dans les tableaux joints en annexe.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/476 - 65030 - Sports de nature (PDESI)**

**Proposition d'attribution d'une aide au Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention d'un montant de 28 000 € au Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin, conformément à la convention d'objectifs conclue pour les saisons 2015/2016 et 2016/2017, et qui sera versée en une seule fois.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes du projet de convention financière à conclure pour l'année 2017, entre le Département et le Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés, ainsi que Mme GRAEF-ECKERT, absente, Mme BEY, M. BITZ, M. ELKOUBY, Mme JUNG, M. OEHLER, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/477 - 23040 - Conférence des financeurs**

**Proposition d'attribution de subventions et d'approbation du modèle de convention financière à conclure dans le cadre de la Conférence des Financeurs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, suite à l'accord de la Conférence des Financeurs réunie le 19 octobre 2017 :

- d'inscrire trois projets supplémentaires au plan d'action 2017 ;
- d'approuver le financement des actions, telles que présentées en annexe 1 ;
- d'attribuer des subventions d'un montant total de 224 982 euros aux associations et partenaires figurant en annexe 1 ;
- d'approuver le tableau en annexe 2 présentant cinq projets adoptés par la Commission Permanente du 11 septembre 2017 ;
- d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec chacun des porteurs de projets figurant en annexe 3 et d'autoriser son Président à signer les conventions à conclure le moment venu.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés, ainsi que Mme MULLER-BRONN, M. SCHULTZ, absents, Mme BEY, M. BITZ, M. ELKOUBY, Mme JUNG, M. OEHLER, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/478 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH-Proposition d'attribution de subventions départementales pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie sur le territoire de l'EUROMETROPOLE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 13 800 € à CUS Habitat pour l'adaptation de 6 logements situés à Oberhausbergen, "Carré de l'Emeraude", allée de l'Euro, ainsi qu'une subvention de 2 300 € à DOMIAL pour l'adaptation d'un logement situé à Strasbourg, 17 rue de Berne.

Elle approuve, par ailleurs, les termes des projets de conventions d'attribution de subventions et de réservation départementale de logements locatifs sociaux, annexés à la présente délibération.

Elle autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés, ainsi que M. DEBES, Mme MULLER-BRONN, M. SCHULTZ, absents, Mme BEY, M. BITZ, M. ELKOUBY, Mme JUNG, M. OEHLER, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/479 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH- Proposition d'attribution de subvention à DOMIAL ESH pour l'adaptation de logements sociaux à BOUXWILLER et SAVERNE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer, à DOMIAL ESH, une subvention d'un montant de 4 666,48 € pour l'adaptation de deux logements sociaux au handicap et à la perte d'autonomie à Saverne et à Bouxwiller.

Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention et de réservation de logements sociaux joint à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/480 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**Proposition d'attribution d'aides départementales à l'adaptation du logement de personnes en situation de handicap et/ou âgées en perte d'autonomie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 25 594,90 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'adaptation du logement en faveur des personnes en situation de handicap et/ou âgées.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés, ainsi que M. DEBES, M. SCHULTZ, absents, Mme BEY, M. BITZ, M. ELKOUBY, Mme JUNG, M. OEHLER, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/481 - 35010 - Prévention dépistage**

**Proposition d'attribution de subvention pour l'association pour le dépistage du cancer colorectal, l'association pour le dépistage des maladies du sein en Alsace, et l'association pour la prévention du cancer du col de l'utérus au titre de l'année 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions à trois associations œuvrant dans le domaine de la prévention des cancers pour un montant total de 275 366,00 € au titre de l'exercice 2017, réparties comme suit :

- . 83 200,00 € à ADECA Alsace,
- . 128 100,00 € à ADEMAS,
- . 64 066,00 € à EVE ;

- approuve les termes des projets de convention à conclure avec chacune des associations, jointes en annexes à la présente délibération ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/482 - 31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion**

**Proposition d'attribution de subventions aux associations en charge de la lutte contre les exclusions**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 41 000 € selon la répartition suivante :
  - . 5 000 € à la Croix Rouge Française,
  - . 36 000 € à Chambre de Consommation d'Alsace ;
- approuve les termes du projet de la convention présenté en annexe, à conclure à cet effet entre le Département et la Chambre de Consommation d'Alsace, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/483 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux à BRUMATH et HAGUENAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à OPUS 67 l'agrément pour la construction de 31 logements PLUS collectifs situés 2-4, rue de la Scierie à Brumath ;
- au Nouveau Logis de l'Est l'agrément et une subvention d'un montant total de 76 500€ pour la construction de 20 logements PLUS et 9 logements PLAI collectifs située 11, route de Wintershouse à Haguenau.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des conventions type d'agrément, d'attribution de subvention et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, OPUS 67 et Nouveau Logis de l'Est, joints à la présente délibération.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département, OPUS 67 et Nouveau Logis de l'Est.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme ESCHLIMANN  
(ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), M. MEYER (ayant donné pouvoir à  
Mme JEANPERT), excusés, ainsi que M. DEBES, absent,  
Mme BEY, M. BITZ, M. ELKOUBY, Mme JUNG,  
M. OEHLER, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/484 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la  
création de cinq logements locatifs sociaux communaux à  
SCHWOBSHEIM et approbation d'un projet de convention à  
conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 69 500 € à la Commune de SCHWOBSHEIM dans le cadre des dispositifs d'aide pour la création de logements locatifs sociaux communaux.

Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention, joint à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/485 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH-Proposition d'attribution d'agrément définitifs, au titre  
de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, pour des  
opérations financées par des prêts sociaux de location-  
accession (PSLA) situées à ERGERSHEIM et à GEUDERTHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer cinq agréments définitifs partiels pour l'opération de construction en location-accession de sept logements collectifs situés à Ergersheim et trois agréments définitifs partiels pour l'opération de construction en location-accession de cinq logements collectifs situés à Geudertheim à la société PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE ALSACE ;
- approuve, les termes des projets de conventions ci-annexés, à conclure entre le Département et PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE ALSACE, pour des agréments définitifs partiels en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de logements neufs faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département, PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE ALSACE, dans le cadre de deux opérations de location-accession situées à Ergersheim et Geudertheim. Elle autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité



**N° CP/2017/486 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Accession sociale à la propriété et adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et à la perte d'autonomie - Proposition d'attribution de subvention à des particuliers à ERGERSHEIM, SAINT PIERRE, MARLENHEIM et OBERNAI**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 29 000 € aux accédants à la propriété figurant dans le tableau ci-annexé, dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession et du Label "Habit'Access 67".

Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions particulières joints en annexes au rapport et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/487 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 15 431,00 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/488 - 000 - Administration générale**

**Proposition de prendre acte du procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Départementaux pour l'année 2016 et des rapports d'activités des délégataires de service public du Département concernant l'exercice 2016**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, donne acte à son président :

- de la communication du procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Départementaux qui s'est tenue le 6 juillet 2016;
- de la communication des rapports sur l'activité de l'exercice 2016 concernant les délégations de service public (DSP) confiées par le Département :
  - . API Restauration : Délégation de service public relative à l'exploitation du restaurant administratif de l'Hôtel du Département ;
  - . CTBR : Délégation de service public pour la gestion de l'exploitation du réseau de transport interurbain du bassin de Strasbourg et l'exploitation de la gare routière ;

- . Régie des transports du Bas-Rhin : rapports d'activités 2016 et avis de la commission sur le compte administratif 2016.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/489 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition d'acquisition de terrain à HOHENGOEFT**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition de 3 parcelles de terrain situées à Hohengoef et cadastrées en section 2 n° 631/262 avec 0,39 are, n° 633/263 avec 0,94 are et n° 635/264 avec 0,49 are moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 263,79 € et frais divers ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/490 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition d'acquisition de terrains à MERTZWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition de deux parcelles de terrain situées à MERTZWILLER et cadastrées sous-section 17 n°194 avec 7,90 ares et section 25 n°46 avec 17,47 ares, moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 1 731,24 €;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à cette transaction, le Président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/491 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de transfert d'une parcelle de terrain à la Ville d'ERSTEIN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide le transfert, sans paiement de prix, de la parcelle cadastrée sous-section AH n° 263/54 située à ERSTEIN au profit de la Ville d'Erstein;
- décide que l'acte sera passé sous la forme administrative;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/492 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de cession de terrain à ESCHBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession, au SDEA, de la parcelle cadastrée en section 3 n° 83 avec 2,60 ares située à Eschbourg au prix de 6 000 € ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/493 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de cession de plusieurs reliquats de parcelles à la société SOPIC à MARMOUTIER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession à la Société SOPIC des parcelles cadastrées sous-section 11 n°209/117 avec 0.18 are, n°185/106 avec 1.73 are, n°187/107 avec 0.79 are, n°189/108 avec 1.11 are, n°195/110 avec 1.16 are, n°197/111 avec 0.79 are, n°199/112 avec 0.56 are, n°201/113 avec 0.50 are, n°203/114 avec 0.44 are, n°205/115 avec 0.80 are, n°207/116 avec 0.59 are, n°211/108 avec 1.17 are, n°215/110 avec 0.77 are, n°217/111 avec 0.23 are;
- décide que cette cession s'effectuera au prix de 2 164 € conformément à l'avis de France Domaine;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le Président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/494 - 03005 - Acquisitions foncières**

**Proposition de régularisation foncière à SARRE-UNION**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition des parcelles cadastrées en section 22 n°235/76 avec 0,05 are, n°94/76 avec 2,30 ares et n°233/75 avec 1,20 are pour une surface totale de 3,55 ares à l'euro symbolique sans versement de prix ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/495 - 03005 - Acquisitions foncières**

**Proposition de régularisation foncière à SAVERNE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition des parcelles cadastrées en section 11 n°358/61, n°360/62, n°354/149 et n°253/135 pour une surface totale de 46,74 ares à l'euro symbolique sans versement de prix ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le Président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/496 - 03010 - Acquisition bâtiments**

**Proposition d'acquisition de deux propriétés bâties à BARR et à SAVERNE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- vu les avis de France Domaine rendus respectivement le 7 juillet 2017 et le 14 septembre 2017 ;
- décide de l'acquisition, auprès de la SIBAR, du bien immobilier situé 8 rue de Sélestat à Barr au prix de 415 144 €, frais de notaire en sus ;
- décide de l'acquisition, auprès de la SIBAR, du bien immobilier situé 9 rue des Vignes à Saverne au prix de 342 372 €, frais de notaire en sus ;

- décide que les actes constatant ces ventes seront passés en la forme authentique notariée dont le coût sera pris en charge par le Département du Bas-Rhin ;
- décide que le président du Conseil Départemental signera les actes authentiques notariés d'acquisition des biens immobiliers susvisés.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/497 - 02055 - Flotte de véhicules**

**Proposition de reversement au Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) d'une subvention correspondant au produit de la vente de véhicules réalisé par le budget principal**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 82 334,58 € par le budget principal au profit du budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR), montant correspondant au produit de la vente de véhicules réalisé par le budget principal.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/498 - 00000 - Administration générale**

**Information sur les contentieux intéressant le Département**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte de l'information des contentieux intéressant le Département pour les années 2016 et 2017.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/499 - 00000 - Administration générale**

**Handicap - Proposition de création du principe d'unités fonctionnelles pour les achats liés à l'intégration des agents en situation de handicap au sein de l'administration départementale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la création d'une unité fonctionnelle "achats pour l'intégration des agents en situation de handicap" ;
- décide que le Département pourra y recourir à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/500 - 00000 - Administration générale**

**Information sur les marchés publics et avenants conclus**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président prend acte des marchés publics attribués, figurant sur le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/501 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - Plobsheim**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 260 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération.
- approuve les termes du projet de convention et autorise le Président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.
- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), M. MEYER (ayant donné pouvoir à Mme JEANPERT), excusés, ainsi que Mme BEY, M. BITZ, M. ELKOUBY, Mme JUNG, M. OEHLER, sortis définitivement.*

**N° CP/2017/502 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Pierres et Territoires**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la Société Pierres et Territoires (Groupe Procivis Alsace) à hauteur de 100%, pendant la phase locative, pour le remboursement d'un emprunt PSLA (prêt social location-accession) d'un montant prévisionnel total de 1 150 000 €, contracté auprès du Crédit Coopératif et destiné à financer l'opération de construction de 9 logements situés 3 et 5 impasse de l'Abbaye à Ergersheim.

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

#### CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT DE L'OPERATION

Montant : 1 150 000 €

Durée : 4 ans

Conditions de financement :

- Phase de mobilisation (24 mois maximum) : EURIBOR 3M\* + 0,90 %
- Phase locative : 4 ans : taux fixe 1,31%
- \* en cas d'Euribor négatif, le taux de référence sera contractuellement à 0

#### REMBOURSEMENT

Amortissement du capital (si échéances constantes) : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance

Paiement des échéances : trimestriel.

Remboursement anticipé du prêt :

- Pas d'indemnités pour un remboursement anticipé, total ou partiel, lié à la levée de l'option pendant la phase locative prévue.

Indemnités standard dans tous les autres cas :

- Taux fixe : indemnité actuarielle calculée à partir de l'OAT à taux fixe de même durée de vie moyenne résiduelle
- Taux variable : 3% du capital remboursé par anticipation
- Taux révisable (Livret A) : Indemnité égale à un semestre d'intérêt sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du prêt en vigueur depuis la dernière révision, sans pouvoir excéder 3% du capital restant dû avant remboursement.

- décide d'accorder la garantie du Département à la Société Pierres et Territoires (Groupe Procivis Alsace) à hauteur de 100%, pendant la phase locative, pour le remboursement d'un emprunt PSLA (prêt social location-accession) d'un montant prévisionnel total de 1 460 000 €, contracté auprès du Crédit Coopératif et destiné à financer l'opération de construction de 12 logements situés Rue des Alpes à Mommenheim.

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

#### CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT DE L'OPERATION

Montant : 1 460 000 €

Durée : 4 ans

Conditions de financement :

- Phase de mobilisation (24 mois maximum) : EURIBOR 3M\* + 0,90 %
- Phase locative : 4 ans : taux fixe 1,21%
- \* en cas d'Euribor négatif, le taux de référence sera contractuellement à 0

## REMBOURSEMENT

Amortissement du capital (si échéances constantes) : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance  
 Paiement des échéances : trimestriel.

Remboursement anticipé du prêt :

- Pas d'indemnités pour un remboursement anticipé, total ou partiel, lié à la levée de l'option pendant la phase locative prévue.

Indemnités standard dans tous les autres cas :

- Taux fixe : indemnité actuarielle calculée à partir de l'OAT à taux fixe de même durée de vie moyenne résiduelle
- Taux variable : 3% du capital remboursé par anticipation
- Taux révisable (Livret A) : Indemnité égale à un semestre d'intérêt sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du prêt en vigueur depuis la dernière révision, sans pouvoir excéder 3% du capital restant dû avant remboursement.

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats.

Au cas où l'organisme susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de ceux-ci.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le Président du Conseil Départemental.

Au titre de la contre garantie, la Société Pierres et Territoires (Groupe Procivis Alsace) devra s'engager par convention, à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par les présentes garanties, sans l'accord du Département.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application des présentes garanties devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans les conventions, dont les projets sont joints au rapport, à conclure entre le Département et les bénéficiaires.

L'organisme s'engage à employer le produit de la vente des logements à rembourser les emprunts garantis.

- approuve par ailleurs les termes des projets de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;



- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/503 - 06030 - Manifestations, réceptions et évènements**

**Subventions pour congrès, colloques et autres manifestations**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention à l'Amicale des Etudiants en Pharmacie de Strasbourg (AAEPS) (51ème Banquet annuel de l'Association Amicale Etudiants en Pharmacie le 16 novembre 2017 à Mutzig) d'un montant de 500 €.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/504 - 06030 - Manifestations, réceptions et évènements**

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Les Ateliers Vagabonds pour le "Prix des Initiatives"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 1 000 € pour l'année 2017 à verser en une seule fois à l'association Ateliers Vagabonds.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/505 - 60520 - Subventions diverses**

**Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 32 484 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 18 856 €
- Enveloppe départementale : 13 628 €

Adopté à l'unanimité

✧ **DIVERS**

- **Rapport n° 446** : Soutien à l'attractivité des territoires - Proposition d'approbation de deux avenants portant sur le financement de la Plate-forme Départementale d'Activités du Nord-Ouest du Département - site de THAL-DRULINGEN : M. SENE, président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 450** : Soutien au développement touristique - Proposition d'attribution d'une subvention à la Communauté de Communes de WISSEMBOURG : Mme KOCHERT, 6<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, en charge du dossier, ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 461** : Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes - Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations concourant à la politique départementale de l'Enfance et de la Famille et d'approbation d'un avenant à conclure avec l'ADEPAPE : M. BURGER, membre du Conseil d'administration de l'UDAF, Mme PFERSDORFF, membre du conseil d'administration du CIDFF, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 462** : Soutien aux activités socio-éducatives - Proposition d'approbation des projets de contrats d'objectifs à conclure avec 5 centres socio-culturels du département - territoires NORD et OUEST : Mme DOLLINGER, membre du conseil d'administrations du Centre socioculturel Schumann, M. ERBS, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel Langensand, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 466** : Accompagnement à la scolarité - Proposition d'attribution de subventions au titre du dispositif d'accompagnement à la scolarité : Mme DOLLINGER, membre du conseil d'administrations du Centre socioculturel Schumann, M. ERBS, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel Langensand, M. FISCHER, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel Arthur Rimbaud, M. SENE, administrateur du Centre socioculturel de Sarre-Union, Mme GRAEF-ECKERT, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel l'Albatros, M. OEHLER, membre des conseils d'administration des Centre socioculturel Le Galet et Victor Schoelcher, M. LE TALLEC, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel l'Escale, Mme PFERSDORFF, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel du Fossé des Treize, Mme JURDANT-PFEIFFER, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel Au-delà des ponts, M. MAURER, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel de La Meinau, et Mme ALFANO, membre du conseil d'administration du Phare de l'III, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 470** : Conservation, valorisation du patrimoine protégé - Proposition d'attribution de subventions aux associations, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé : M. CARBIENER, président de l'association Castrum Borra, M. FISCHER, membre du conseil d'administration de l'association pour la conservation du patrimoine obernois, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 472** : Musées - Proposition d'attribution d'une subvention en faveur de la politique muséographique du Département, à la Commune d'ESCHAU : M. SUBLON, maire d'Eschau, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 478** : Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH- Proposition d'attribution de subventions départementales pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie sur le territoire de l'EUROMETROPOLE : Mme GRAEF-ECKERT, membre du conseil d'administration de CUS Habitat et Mme MOZZICONACCI, membre du conseil d'administration de DOMIAL ESH, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 479** : Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH- Proposition d'attribution de subvention à DOMIAL ESH pour l'adaptation de logements sociaux à BOUXWILLER et SAVERNE : Mme MOZZICONACCI, membre du conseil d'administration de DOMIAL ESH, ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 481** : Prévention dépistage Proposition d'attribution de subvention pour l'association pour le dépistage du cancer colorectal, l'association pour le dépistage des maladies du sein en Alsace, et l'association pour la prévention du cancer du col de l'utérus au titre de l'année 2017 :

Mme KEMPF souligne l'importance de ce rapport. Seulement 50 % des femmes se font dépister pour le cancer du sein. Il y a une baisse du suivi de la part des femmes après 50 ans. Le problème se pose avec les femmes âgées de plus de 70 ans. Les cancers du sein découverts à cet âge sont souvent bien plus graves. D'où l'importance de renouveler une campagne de sensibilisation et de communication sur cette problématique.

M. BIERRY propose de renouveler une communication sur la nécessité de ce dépistage dans le prochain numéro de "Tout le Bas-Rhin".

Mme ALFANO intervient pour rappeler qu'il n'y a pas que les femmes qui doivent être sensibilisées aux dépistages. Les hommes sont également concernés par d'autres actions de dépistage de diverses maladies.

M. BIERRY rajoute que cette campagne de sensibilisation sera élargie à tous les dépistages. Des conventions vont d'ailleurs être signées en ce sens et donnera lieu à une conférence de presse.

Mme HOLDERITH-WEISS signale un gros manque de gynécologues sur les territoires ruraux, notamment en Alsace Bossue. Il est important de le signaler aujourd'hui.

M. BIERRY précise que le Département, avec Mme GRAEF-ECKERT, dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), mène un travail partenarial avec l'ARS, sur les aspects de déserts médicaux en milieu rural.

Mme MARAJO-GUTHMULLER indique qu'il est important de communiquer également sur le "sport santé". Le taux de mortalité est en baisse de 40 % chez les femmes pratiquant un sport. Il faut faire le lien avec le "sport santé".

M. BIERRY précise alors qu'il existe une vidéo du "sport santé" réalisée par les "Pink Ladies".

Enfin, Mme DILIGENT informe l'Assemblée qu'elle a reçu individuellement les trois associations intervenant dans ce domaine. Ces associations sont satisfaites du soutien qu'elles reçoivent de la part du Département, déplorant toutefois le manque de reconnaissance au niveau national. C'est une information à préciser dans la campagne de sensibilisation dans "Tout le Bas-Rhin".

- **Rapport n° 485** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH- Proposition d'attribution d'agrément définitifs, au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, pour des opérations financées par des prêts sociaux de location-accession (PSLA) situées à ERGERSHEIM et à GEUDERTHEIM* : MM. WOLF et ZAEGEL, membres du conseil d'administration de Procivis Alsace (pour la Société Pierres et Territoires), ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 492** : *Modernisation du réseau routier Proposition de cession de terrain à ESCHBOURG* : M. HOMMEL, président du SDEA, MM. BERTRAND, BURGER, Mme DOLLINGER, membres du conseil d'administration du SDEA, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 496** : *Acquisition bâtiments - Proposition d'acquisition de deux propriétés bâties à BARR et à SAVERNE* : M. WOLF, président de la SIBAR et Mme ERNST, membre du conseil d'administration et actionnaire de la SIBAR, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

M. BIERRY ajoute que la SIBAR a accepté ce rachat à un prix correct évitant ainsi au Département de réduire le coût des loyers du Foyer de l'enfance.

- **Rapport n° 499** : *Administration générale Handicap - Proposition de création du principe d'unités fonctionnelles pour les achats liés à l'intégration des agents en situation de handicap au sein de l'administration départementale* :

Avant la présentation du rapport, Mme JURDANT-PFEIFFER remercie les services qui ont proposé, en prélude à la réunion de la Commission Permette, une scénette sur le thème du handicap.

- **Rapport n° 501** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR – Plobsheim* : M. WOLF, président de la SIBAR et Mme ERNST, membre du conseil d'administration et actionnaire de la SIBAR, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 502** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Pierres et Territoires* : MM. WOLF et ZAEGEL, membres du conseil d'administration de Procivis Alsace (pour la Société Pierres et Territoires), ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 504** : *Manifestations, réceptions et évènement - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Les Ateliers Vagabonds pour le "Prix des Initiatives"* :

M. FISCHER souligne le manque de respect récurrent des véhicules publicitaires qui stationnent un peu n'importe où et perturbent la sécurité des usagers.

\* \*  
\*

✧ **ANNONCE**

M. le président rappelle qu'il est possible de se faire vacciner contre la grippe, le Lundi 4 décembre 2017 de 9 H à 12 H à l'Hôtel du Département à Strasbourg (*Bureau du Docteur BRITZ - Bâtiment 4 - Bureau 4039*).

✧ **CALENDRIER**

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu le **lundi 4 décembre 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

Le Conseil Départemental se réunira en séances plénières **les lundi 20 novembre et 11 décembre 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

M. le Préfet présentera le rapport d'activité des services de l'Etat lors de la séance du 20 novembre.

\*  
\* \*

La séance est levée à 10 H 36.

*Les délibérations et leurs annexes sont accessibles sur [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)> Le Conseil Départemental>Assemblée départementale>Consultez les délibérations.*

Le Président,



Frédéric BIERRY